



Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

REÇU LE

28 SEP. 2011

Séance du : 20 septembre 2011
Compte rendu affiché le : 26 septembre 2011
Date de la convocation : 29 août 2011

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTEBRISON

Nombre de délégués : 33
En exercice : 33
Présents : 22
Votants : 22

Nombre de délégués concernés : 25
En exercice : 25
Présents : 19
Votants : 19

Présents: CCPSG : Mrs Charbonnier JY, Boudier JP, Philippon B, Vocanson E.
CCFL : Mrs Berthet C (2) , Rousset L, Seon M, Vincent Georges (2), Mme Grange M (2)
CCHL : Mrs Bruyas J.Marc, , Lhopital J.Louis, Moralès Philippe, Villard P.
SEM : Thizy Gilles (2), Mme Larue M. Françoise
Autres communes: Mrs Reynard R, Bouchut O, Villemagne G, Laval D, Bruyas B, Pallandre A,
Mme Didier G.
Secrétaire de séance : Georges Vincent
Excusés : Mrs Besset C, Gros Richard, Louat R, Chambonnet M, Lornage F, Bruyère C, Gonon P,
Bruyas J. François, Berne Marcel, Guyot P, Barcet A.

N° 324 Objet : Décision modificative Budget du SPANC

Monsieur le Président explique deux factures ont été payées en retard, ce qui occasionne des frais moratoires. Le montant des frais moratoires concernant deux factures d'un montant total de 1 183.02 € TTC, s'élève à 31.76 €. Il est nécessaire d'inscrire une ligne au budget (chapitre 67 11) pour payer ces frais.

Dépenses de fonctionnement

	dépenses	
Chapitre 66 Article 6615 Intérêt des comptes courants	+ 1 500 (inscrit au budget 1 000 €, à ce jour dépensé 1 056 €)	
Chapitre 002, article 6287 Remboursement de frais		- 1 600 (inscrit au budget 2 000 €)
Chapitre 67, article 6711, intérêts moratoires	+ 100 (inscrit au budget 0)	
Total	+ 1 600 €	- 1 600 €

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité la décision modificative ci-dessus

Copie conforme au registre

Fait à Saint Galmier

Le 20 septembre 2011

Le Président
Jean Yves Charbonnier